



Autorisation de travail et renouvellement de titre de séjour

Par Saturnin 02

Bonjour

Je suis étudiant étranger, je suis retenu en CDI au poste d'éducateur sportif après avoir postulé à une offre sur pôle emploi intitulée éducateur (éducateur sportif, éducateur spécialisé, moniteur éducateur). L'association où je travaille est un IME régie par la convention du 15 mars 1966.

Mon employeur a instruit une demande d'autorisation de travail lors du remplissage de formulaire il a écrit au niveau d'intitulé de poste éducateur spécialisé au lieu d'éducateur sportif. Le ministère de l'intérieur lui a envoyé sur la plateforme de la demande un message lui demandant de rectifier l'intitulé de poste et de mettre éducateur sportif.

Mon employeur a refusé de le corriger sous prétexte que selon la convention de l'association elle doit mettre éducateur spécialisé or selon la convention du 15 mars 1966 les éducateurs sportifs en activité physique adaptée et santé ont habilité à intervenir dans les IME. Je précise que sur l'intitulé de l'offre sur pôle emploi était mis éducateur (éducateur sportif, éducateur spécialisé, moniteur éducateur) et j'ai postulé en tant que éducateur sportif avec ma licence en activité physique adaptée et santé et ma carte professionnelle éducateur sportif, sur mon contrat de travail a été mis retenu au poste d'éducateur sportif d'éducateur sportif.

En amont je me suis inscrit au titre de l'année universitaire 2023-2024 et j'ai ma fiche d'inscription. Vu que mon employeur s'est abstenu de corriger la demande et l'autorisation de travail peine à avoir une suite favorable pourrais lancer mon renouvellement de titre de séjour avec ma fiche d'inscription de cette année universitaire 2023-2024 pour garder toujours mon titre étudiant ? Mon titre de séjour s'expire dans moins de 2 mois or j'ai ma fiche d'inscription au titre d'année universitaire 2023-2024. Quelle est conduite je peux tenir ?

Cordialement